

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 juin 2018

2018-05-76

Date d'affichage : 22 juin 2018

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 19 juin 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 13 juin 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique
DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Pierre HENRY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Annick VATZ à M. Eric LEMBO,
M. Bertrand DAUDIN à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie HARS à M. Stéphane CHOUIN, Mme
Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de
PÉLICHY, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric
OUVRY

ABSENTS EXCUSES: M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux
Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Paris organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes
auxquelles la Communauté de Communes des Portes de Sologne est attachée et dans lesquelles elle se reconnaît,

Considérant que certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris,

Considérant que la Fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron, depuis 2006,
dispose du plus grand espace équestre d'Europe,

Envoyé en préfecture le 21/06/2018

Reçu en préfecture le 21/06/2018

Affiché le

ID : 045-200005932-20180619-2018_05_76-DE

Considérant que ce lieu dispose des infrastructures et de l'expérience internationales dans des conditions optimales,

Considérant la pérennité des investissements qui pourront y être réalisés,

Considérant que la commune de Lamotte-Beuvron dispose de dessertes routières et ferroviaire afin de garantir le meilleur accès au public et aux compétiteurs,

Considérant que cet évènement, à proximité directe de notre Communauté de Communes des Portes de Sologne, constitue une opportunité pour notre tourisme, nos commerces, et nos hébergements,

Considérant qu'il contribuera au rayonnement de la Sologne et des territoires proches de Lamotte-Beuvron,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPORTE SON SOUTIEN à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE